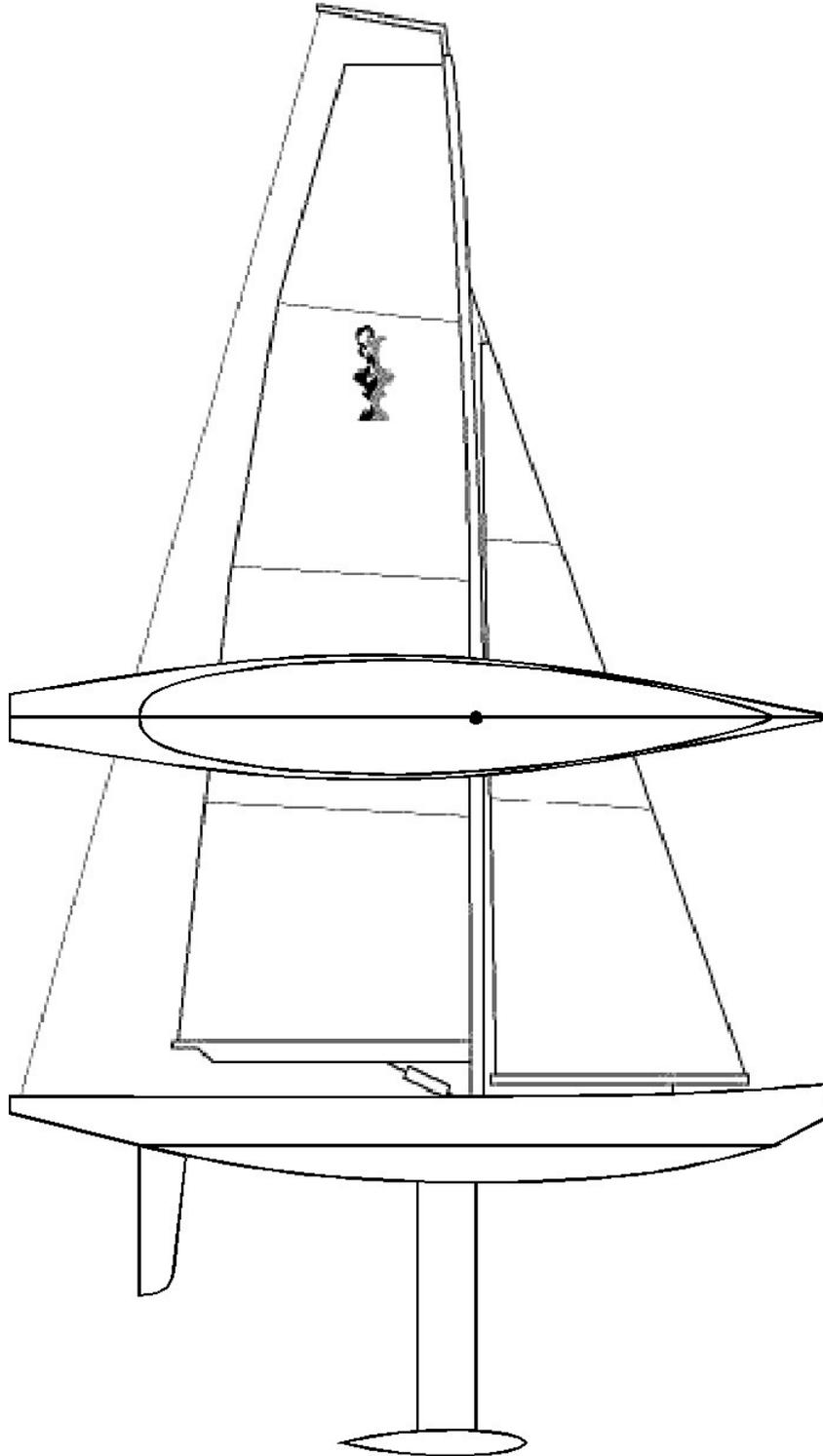


AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

AC 120 CUP

REGLES DE CLASSE

V2-2012



AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

PARTIE I - ADMINISTRATION.....	3
Section A – GENERALITES.....	3
A.1 -- ADMINISTRATION de CLASSE.....	3
Section B – ADMISSIBILITE DU BATEAU.....	3
B.1 -- CERTIFICAT.....	3
B.2 -- ADHESIF DE LA CLASSE.....	3
PARTIE II - CONDITIONS ET LIMITES.....	4
Section C – CONDITIONS pour REGATER.....	4
C.1 -- GENERALITES.....	4
C.2 -- EQUIPAGE (SKIPPER).....	4
C.3 -- BATEAU.....	4
C.4 -- COQUE.....	5
C.5 -- APPENDICES DE LA COQUE.....	5
C.6 -- GREEMENT.....	6
C.7 -- VOILES.....	6
SECTION D – COQUE.....	8
D.1 -- GENERALITE.....	8
D.2 -- COQUE.....	8
SECTION E – APPENDICES de LA COQUE.....	9
E.1 -- SOUS ENSEMBLES.....	9
E.2 -- GENERALITES.....	9
E.3 -- QUILLE ET SAFRAN.....	9
SECTION F – GREEMENT.....	10
F.1 -- GENERALITES.....	10
F.2 - MAT.....	10
F.3 -- BOME.....	10
SECTION G – VOILE.....	11
G.1 -- ELEMENTS.....	11
G.2 -- GENERALITE.....	11
G.3 -- GRAND VOILE.....	11
G.4 -- FOC.....	11
G.5 -- GENOIS.....	12
G.6 -- SCHEMA des VOILES.....	12
PARTIE III – INSIGNE DE CLASSE.....	14
SECTION H - Illustrations.....	14
H.1 -- SYMBOLE DE LA CLASSE.....	14
PARTIE IV – INFORMATIONS.....	15

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

PARTIE I - ADMINISTRATION

Section A – GENERALITES

A.1 -- ADMINISTRATION de CLASSE	
A.1.0	Cette jauge vise à faire naviguer et régater des modèles réduits radiocommandés de bateaux à voile reproduisant à l'échelle du 1/20 des bateaux réels existants ou ayant existé de la coupe de l'Amérique (versions AC-1 à AC-5 inclus). L'esthétique et le graphisme des décors des bateaux réels en plus des formes auront leur importance pour l'acceptation du modèle dans la jauge. En résumé, un observateur doit pouvoir identifier un modèle et dire «Voici Luna Rossa" ou "Celui-ci est Moro." La jauge ne recommande pas de reproduire dans les moindres détails les décorations des modèles existants mais a tout le moins de faire une décoration qui rappelle et permette d'identifier un modèle comme étant un voilier de la véritable Coupe de l'Amérique. (En revanche il n'y aura pas de compromis sur la couleur de base de la coque). L'acceptation du modèle dans la jauge ne peut se faire que si le bateau est inspiré par un véritable bateau de la classe Amérique (IACC classe). La coque devra présenter les caractéristiques des Classes Amérique réels, notamment dans les formes avant et l'élanement arrière.
A.1.1	Autorité et responsabilité: Chaque Club pratiquant la classe AC 120 est l'autorité chargée de la surveillance et du respect de ce règlement. Chaque possesseur d'AC 120 a le devoir de respecter les règles définies dans le présent règlement
A.1.2	PUBLICITE: Le bateau et sa décoration doivent rappeler les lignes d'un IACC. Chaque concurrent est responsable en ce qui concerne l'usage des marques publicitaires reproduites. Ces marques ne sont pas obligatoires pour être admis à la jauge.

Section B – ADMISSIBILITE DU BATEAU

	Pour être admissible à une course, vous devez vous conformer aux règles de la présente section.
B.1 -- CERTIFICAT	
B.1.1	La coque doit avoir un certificat délivré par un représentant national de la jauge. Ce représentant tient à jour la liste des bateaux jaugés. Le numéro attribué par le jaugeur doit figurer sur le pont du bateau
B.2 -- ADHESIF DE LA CLASSE	
B.2.1.	Un autocollant ou une représentation graphique des insignes de classe doit être mis sur la voile (GV) en position clairement visible

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

PARTIE II - CONDITIONS ET LIMITES

	Le bateau doit être conforme aux règles de jauge de la partie II lors des courses. Les mesures de contrôle de conformité avec les règles de la section C pourront être faites à tout moment de la journée de course. Les règles de la partie II sont restrictives (fermées)
--	---

Section C – CONDITIONS pour REGATER

C.1 -- GENERALITES	
C.1.1	REGLEMENT Le bateau pour être en mesure d'assister à une course officielle doit avoir un certificat de jauge. Le bateau doit être exclusivement un monocoque.
C.2 -- EQUIPAGE (SKIPPER)	
C.2.1	LIMITATIONS L'équipage est composé d'une seule personne pendant toute la durée de la compétition. (Skipper).
C.3 -- BATEAU	
C.3.1	TAILLE
	Avec le bateau flottant dans l'eau douce: Longueur Max de la ligne de la flottaison: 1000 mm avec une tolérance de 3% Longueur de la coque Minimum / Maximum + / - 10 mm. Avec une défense en matériau souple et déformable. 1150mm / 1200 mm
C.3.2	POIDS Le poids du bateau en condition sèche, sans distinction du gréement utilisé est au minimum de 4500 g. Une dérogation à cette règle est admise pour les modèles construits avant 2009 (numéros FRA 01 à FRA 22 inclus), le poids limite minimum autorisé pour ces seuls modèles sera de 4100 g, les modèles construits après devront impérativement respecter le poids minimum de 4500 g..
C.3.3	POIDS (I) ADDITIONNEL (I) Un poids additionnel peut être ajouté et si il est utilisé, doit être mis dans / sur la coque pour être en conformité avec la règle C.3.2.

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

C.4 -- COQUE	
C.4.1	IDENTIFICATION
	Chaque bateau doit posséder un numéro d'identification unique fourni par un jugeur membre d'un club responsable de la jauge.
C.4.2	ENTRETIEN
	<p>Sont permis,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les habituels travaux d'entretien courant à la coque, • L'ajout ou la suppression d'accessoires décoratifs, • L'ajout ou le remplacement des accessoires et équipements de radiocommande, • Le remplacement des plaques de pont amovibles, • La remise en peinture de la coque • Le revernissage et le lustrage de la coque <p>Sans re-mesurage ni re-certification.</p>
C.4.3	ÉQUIPEMENT DE RADIOCOMMANDE
	<p>(a) A utiliser</p> <p>(1) Le servo de direction ne devra servir qu'à contrôler le gouvernail de direction.</p> <p>(2) Le servo ou servo-treuil ne pourra servir qu'à contrôler la grand voile et le foc.</p> <p>(3) Pour ceux qui souhaitent utiliser un génois, il est permis d'ajouter un servo / servo-treuil supplémentaire qui ne devra servir à contrôler que le génois.</p>
C.5 -- APPENDICES DE LA COQUE	
C.5.1	LIMITATIONS
	<p>Les appendices sont composés d'une dérive (quille et lest) et du safran de direction. La quille doit être démontable pour vérification de son poids. Au cours d'une manifestation, ne doit être utilisé qu'une seule quille et un seul safran, sauf si un de ces appendices a été perdu ou endommagé et ne peut pas être réparé. La substitution ne pourra être effectuée qu'après l'approbation du Comité de Course.</p> <p>La dérive ne pourra pas excéder une longueur de 420 mm. La mesure sera effectuée depuis le bas de la coque jusqu'au dessous du bulbe du lest.</p>
C.5.2	UTILISATION
	<p>(a) La quille doit être fixe et non pivotante ou tournante sauf pour sa flexion naturelle</p> <p>(b) Les appendices ne doivent pas dépasser de la longueur ou de la largeur de la coque.</p>
C.5.3	POIDS
	<p>Quille complète (quille et lest) poids maximum: 3000 g</p> <p>Gouvernail de direction, y compris son axe 75 g.</p>

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

C.6 -- GREEMENT	
C.6.1	LIMITATIONS <p>Au cours d'une course (manifestation), vous ne devez utiliser qu'un mât, une bôme pour la grand voile, et une bôme pour le foc ou le génois, sauf lorsque l'un de ces éléments a été perdu ou endommagé sans la possibilité d'être réparé. La substitution ne pourra se faire qu'après l'approbation du comité de course.</p> <p>Il est interdit d'utiliser un balestron</p> <p>Est également interdit l'usage d'un dispositif mécanique permettant le réglage de l'ouverture du foc /génois, autre que les servo treuils servant à commander ces voiles (commun à la grand voile pour le foc, indépendant pour le génois)</p>
C.6.2	UTILISATION <p>Le gréement ne doit pas dépasser de l'avant ou de l'arrière de la coque</p>
C.6.3	POIDS SUPPLÉMENTAIRES <p>(a) Des poids supplémentaires correctifs peuvent être placés à l'intérieur et / ou à l'extérieur d'une bôme ou du mat</p> <p>(b) Ces poids peuvent être ajoutés ou supprimés à tout moment, en respectant et les règles C.3.1 et C.3.2.</p>
C.7 -- VOILES	
C.7.1	ENTRETIEN <p>L'entretien régulier, tels que le remplacement des lattes de voiles et le remplacement ou la modification des marques réglementaires endommagés, est autorisé sans re-mesurage ni re-certification.</p>
C.7.2	LIMITATIONS <p>Sauf dans le cas où une voile a été perdue ou endommagée sans possibilité d'être réparée au cours d'une manifestation, il n'est pas permis d'utiliser plus d'une grand-voile et foc / génois pour chaque gréement. Le remplacement ne pourra se faire qu'après l'approbation du Comité de Course.</p> <p>Surface de voile max : Gréement 1 - 80 dm². Minimum 73 dm². (Calcul réel), la grand-voile doit également avoir une tête comprise entre 60 et 200 mm. Gréement 2 - SV max 60 dm², sans aucune autre restriction.</p>
C.7.3	IDENTIFICATION. <p>Le symbole de la classe est obligatoire sur la grand-voile.</p>
C.7.4	<p>Le numéro de voile du bateau (chiffres et lettres) doit avoir une hauteur comprise entre 80 et 100 mm. Le code du pays du skipper (FRA, ITA etc..) sera attribué progressivement et ceux qui ont déjà numéroté leur bateau pourront continuer à utiliser cette numérotation.</p>
C.7.5	<p>Pour ceux qui ont reproduit le numéro d'un bateau réel, en cas de doublons de numérotation en course, chaque skipper devra être en mesure de modifier son numéro en ajoutant un chiffre, une lettre ou en</p>

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

	ajoutant une marque de couleur différente.
C.7.6	UTILISATION
	(a) GRAND VOILE Le guindant de la grand-voile ne doit pas dépasser 1750 mm
	(b) FOC La hauteur du foc devrait être de 8 / 10 max du guindant de grand-voile.
	(c) GENOIS La hauteur du génois est calculée comme s'il était un élément de base et doit être de 8 / 10 maximum du guindant de la grand voile

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

SECTION D – COQUE

D.1 -- GENERALITE	
D.1.1	REGLES La coque doit être conforme aux règlements de classe en vigueur au moment de ses premières mesures et vérification de jauge.
D.2 -- COQUE	
D.2.1	MATERIAUX Pas de limitation pour les matériaux utilisés dans la construction
D.2.2	CONSTRUCTION La construction a les limites suivantes: (a) La coque doit être de type monocoque (b) Sauf pour les ouvertures de la quille et du gouvernail, la coque ne doit avoir: (1) Aucune entrée d'eau additionnelle, (2) Aucune cavité sur la coque de plus de 3mm, (c) Au moins 10 mm à l'avant de la coque doit être de matériau souple / élastique. (d) La coque doit avoir 2 marques au niveau de la ligne de flottaison (à l'avant et à l'arrière).
D.2.3	ACCESSOIRES Les accessoires ne sont pas limités à, à l'exception de ce qui suit: (a) Les accessoires ne doivent pas dépasser de la coque ou du pont.
D.2.4	EQUIPEMENT de RADIOCOMMANDE (a) Sont autorisés: (1) Un récepteur, (2) Un servo de direction. (3) Un servo / servo-treuil pour la grand voile et le Foc. (4) Un servo / servo treuil supplémentaire seulement si vous utilisez un génois. (5) Des accus/piles assemblées en un ou plusieurs ensembles. (6) Du câblage, des connecteurs et interrupteurs pour l'électricité.

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

SECTION E – APPENDICES de LA COQUE

E.1 -- SOUS ENSEMBLES	
E.1.1	OBLIGATOIRE
	(a) Une quille comprenant une dérive et un bulbe de lest. (b) un safran de direction
E.2 -- GENERALITES	
E.2.1	REGLEMENT
	Les appendices de la coque doit être conforme aux règles actuelles de la classe.
E.3 -- QUILLE ET SAFRAN	
E.3.1	MATERIAUX
	Les matériaux ne doivent pas avoir une densité supérieure à celle du plomb (11,300 kg/m ³).
E.3.2	BULBE (LEST)
	Pour des raisons liées à la protection de l'environnement, le lest (bulbe) doit être peint ou recouvert.
E.3.3	CONSTRUCTION
	La construction est limitée comme suit: (a) La quille et le gouvernail doivent être démontables. (b) La quille et le gouvernail ne doivent pas être reliés,

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

SECTION F – GREEMENT

F.1 -- GENERALITES	
F.1.1	REGLEMENT Le gréement doit être conforme aux règles de classe en vigueur.
F.1.2	LIMITATIONS Chaque skipper est autorisé à faire enregistrer au maximum 2 jeux de voiles par épreuve
F.2 - MAT	
F.2.1	MATERIAUX Pas de limitation.
F.2.2	CONSTRUCTION Le mat doit avoir des marques dans lesquels doivent entrer le guindant de la grand voile et qui ne devra pas dépasser 1750 mm. Le mat devra également avoir une marque indiquant la hauteur max du foc/génois, à 8 / 10 de la hauteur de la grand-voile. Les marques peuvent être appliquées de l'une des façons suivantes: (1) A la peinture, (2) Avec un ruban adhésif, Hauteur (épaisseur) limite des marques: entre 3 mm et 10 mm
F.3 -- BOME	
F.3.1	MATERIAUX Pas de limites
F.3.2	CONSTRUCTION Pas de limitation, sauf pour les mécanismes de commande de butterfly du Foc et de la Grand Voile qui sont interdits

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

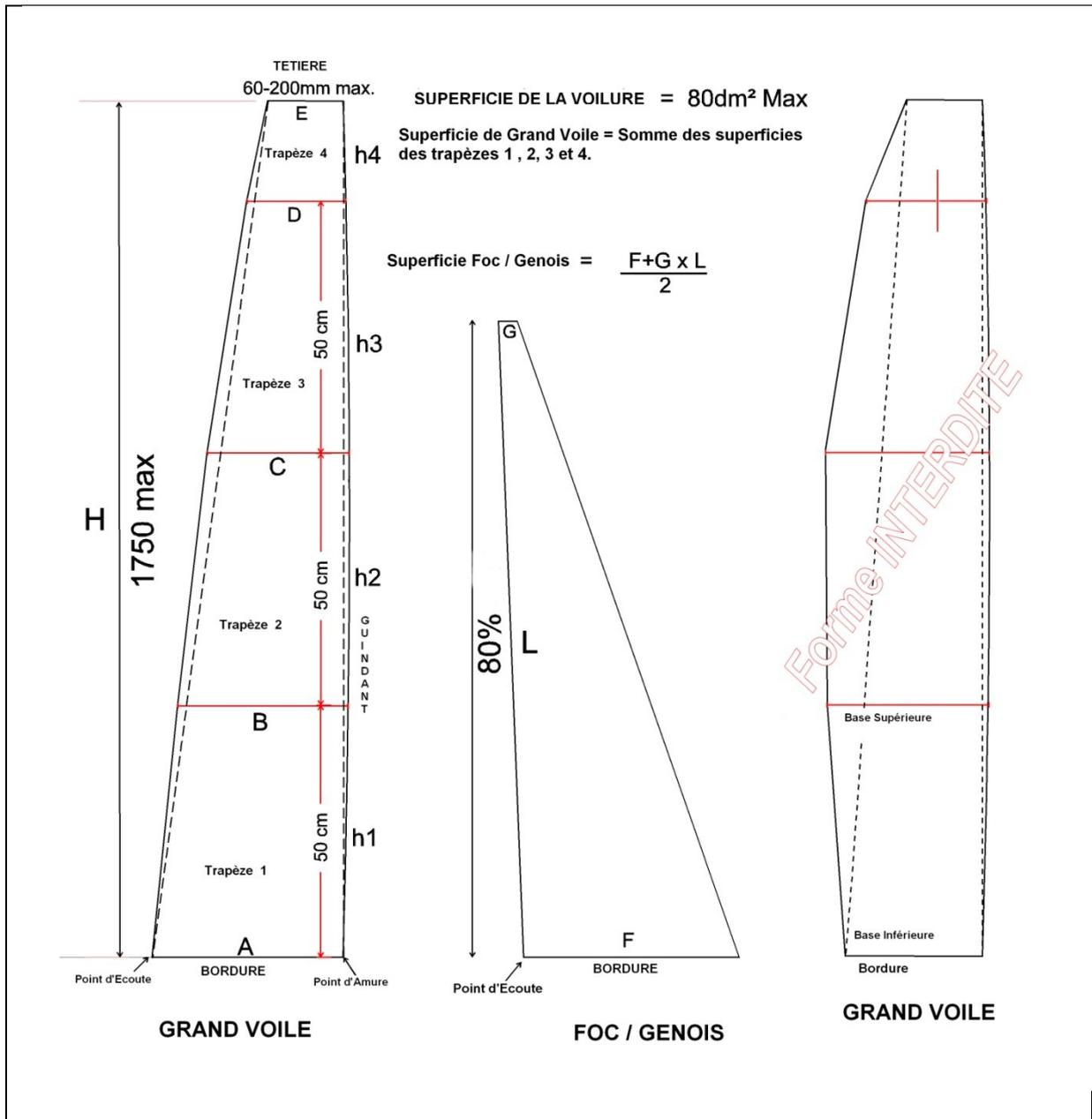
SECTION G – VOILE

G.1 -- ELEMENTS	
G.1.1	OBLIGATOIRE (a) Grand Voile (b) Foc. (c) Ou Génois (en lieu et place du Foc)
G.2 -- GENERALITE	
G.2.1	REGLES Les voiles doivent être conformes aux règles de la classe en vigueur au moment de leur première vérification.
G.2.2	CERTIFICATION Le jugeur officiel doit certifier les voiles et les dater.
G.3 -- GRAND VOILE	
G.3.1	CONSTRUCTION Aucune limite dans les matériaux, La grand voile est composée de différent trapèze (voir dessin en G.6) Longueur maximale 1750 mm au guindant. Taille minimale: têtère de 60 mm à 200 mm. (voir dessin en G.6)
G.3.2	MESURES Important; la base de chaque partie de la voile mesurée (trapèze) ne doit pas être plus grande que la base du trapèze situé plus bas. Aucune partie de la voile ne doit donc être plus large que la base de la voile.
G.4 -- FOC	
G.4.1	CONSTRUCTION Aucune limite dans les matériaux, La surface du foc ne doit pas être inférieure à 35% de la surface de la Grand Voile et la surface du foc ne doit pas être supérieure à 55% de la surface de la Grand Voile pour le gréement 1. La hauteur du Foc doit être de 8 / 10 au maximum du guindant de Grand voile.

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

G.5 -- GENOIS	
G.5.1	CONSTRUCTION Aucune limite dans les matériaux, la surface du génois ne doit pas être inférieure à 35% de celle de la Grand voile et ne doit pas avoir une surface supérieure à 55% de la surface de la grand voile, la superficie de la partie du génois qui dépasse en arrière du mat n'est pas prise en compte. La hauteur du Génois doit être de 8 / 10 au maximum du guindant de Grand voile.
G.6 -- SCHEMA des VOILES	
G.6.1	Mesures des VOILES Le jaugeur peut utiliser la formule définie dans le plan suivant pour vérifier la surface de voileure. Sur le certificat de jauge, devront être écrites les dimensions mesurées des paramètres suivants: A, B, C, D, E, F, G, H, L, et les hauteurs H 1, 2, 3, 4 Le calcul de la grand-voile se fera principalement par la superficie totale de chaque trapèze et la surface de la base doivent correspondre aux critères énoncés dans les paragraphes G.4.1, G.5.1

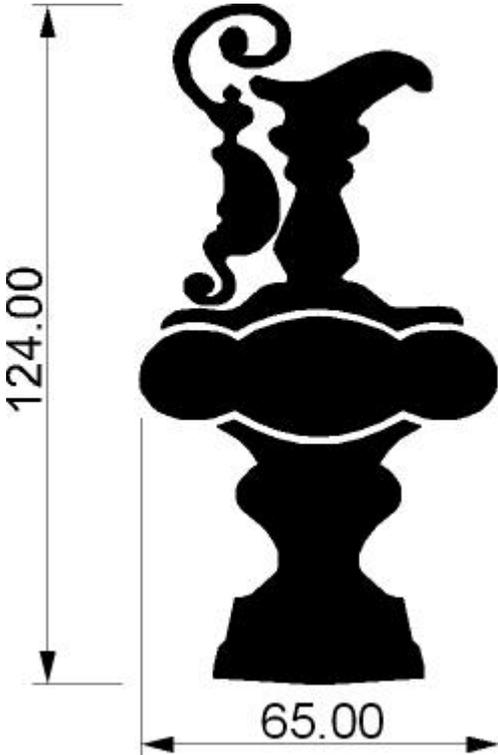
AC.120 CUP – REGLES de CLASSE



AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

PARTIE III – INSIGNE DE CLASSE

SECTION H - Illustrations

H.1 -- SYMBOLE DE LA CLASSE	
H.1.1	OBLIGATOIRE D'appliquer ou de dessiner sur la grand voile l'aiguière
H.1.2	MESURES  <p>124.00</p> <p>65.00</p>
	Logo classe AC20 France : Diamètre 90mm + / - 5mm 

AC.120 CUP – REGLES de CLASSE

PARTIE IV – INFORMATIONS

Si vous avez des questions à propos de ce règlement, vous pouvez contacter:

- Pour la version italienne originale:

<http://iacc120cup.altervista.org/Main0.htm>

Tiziano Dimastrogiovanni - tizdim1@tin.it – 00393402638065
Mauro Folicaldi - mauro.folicaldi @ fastwebnet, it – 00393282618432
Stefano Begozzi - sbegozzi@libero.it - 00393472724001

- Pour la version française: (v2 -2012)

Une V3 est en cours de préparation pour tenir compte de l'aspect maquette des voiliers (winches, barres, moulinets etc...)

<http://iacc120cup.free.fr>

Mail: iacc120cup@free.Fr

Traduction en français : P. Peczi revue par Claudio Diolatti.